

# Fillon entrepreneur en démolition

**S**E souvient-on que, de 2002 à 2004, Fillon a été ministre des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité ? Et qu'il s'est lancé alors dans de grands travaux de démolition ? Mais que Chirac et Raffarin ont dû l'empêcher d'en faire trop ?

● A peine arrivé Rue de Grenelle, dès le 30 juillet 2002, il commence par supprimer les emplois-jeunes créés, avec succès, par Martine Aubry en 1997 (380 000 personnes concernées).

● Un mois plus tard, le 5 septembre, il publie une circulaire diminuant de manière drastique les crédits de l'Etat aux contrats

emploi solidarité (CES). Des contrats aidés qui permettent aux plus fragiles (jeunes en difficulté, chômeurs de longue durée, travailleurs handicapés) d'avoir un emploi à temps partiel payé au taux horaire du smic dans le secteur public ou associatif (260 000 personnes concernées). La circulaire tétanise l'ensemble des acteurs de l'insertion. Les grandes fédérations du secteur associatif (Fnars, Uniopss) prennent langue avec Fillon et découvrent la doctrine du nouveau ministre, que l'on croyait alors « gaulliste social » : au nom de la valorisation du travail dans le seul secteur privé, il s'agit de remettre en question les filets sociaux et de stigmatiser l'assistance.

● Par décret du 30 décembre 2003, Fillon décide de limiter à deux ans le versement de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), une aide créée en 1984 pour les personnes en fin de droits au chômage (370 000 personnes concernées). A l'époque, les réactions sont vives. La gauche parle de « *politique de dévastation sociale* ». Même François Bayrou en appelle à la « *justice* »

dans un discours à l'Assemblée nationale. Face au tollé, le président Chirac demandera à son gouvernement la suspension de la réforme, le 1<sup>er</sup> avril 2004.

● A l'actif de Fillon, il faut, bien sûr, citer aussi la remise en question des 35 heures par le biais des heures supplémentaires (décret du 15 octobre 2002 et loi Fillon du 17 janvier 2003), la réduction de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) pour les personnes âgées dépendantes (décret du 28 mars 2003), et la première brèche à la hiérarchie des normes en matière de droit du travail : l'accord d'entreprise

pourra être moins favorable aux salariés que l'accord de branche dans certains cas (loi Fillon du 4 mai 2004). Une audace qui a tracé la route à la loi El Khomri.

● Mais n'oublions surtout pas sa grande réforme des retraites du 21 août 2003. Ah, cette réforme qui augmente la durée de cotisation, il en est fier ! Mais c'est peut-être aussi son plus grand regret. Car, souvenez-vous, François Fillon veut faire adopter son texte sans rien lâcher aux organisations syndicales. S'il réussit son passage en force, c'en sera définitivement fini de cette concertation sociale et de ces centrales syndicales qui bloquent tout. Il tente. Il échoue. Après plus d'un mois de manifestations, la rue gronde toujours, ce qui finit par fatiguer le Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, qui reprend la main et signe subrepticement un accord avec la CFDT, le 15 mai 2003. Damned ! Thatcher a été plus efficace que lui pour briser les syndicats...

J. C.

## Des mesures tollé-tollé